

BULLETIN

Coupon réponse à renvoyer au plus tard le 16 Mars 2026

À
BP AthéeHandBall
Mairie Athée sur Cher
ou encore aux horaires d'entraînements
Au gymnase

Chèque à l'ordre ATHEE HANDBALL

Joindre obligatoirement la photocopie recto-verso de la pièce
d'identité accompagnée du règlement

NOM.....Prénom.....

.

Adresse.....

.

.....

Téléphone.....e-mail.....

Type de véhicule.....remorque...oui non

Immatriculation.....

N° Pièce d'identité
(à présenter lors de l'installation)

Délivrée le.....par.....

TARIF FORFAITAIRE DE 13 EUROS POUR 5 ML,

13 euros X.....=

Date

Signature

DIMANCHE 29 MARS 2026

Terrain de foot stabilisé
ATHÉE SUR CHER

de 8 h 00 à 18 h 00
Accueil des exposants à partir
de 6 h 30



Renseignements:

Vanessa
06.37.94.75.26

Règlement du vide grenier

L'accueil des exposants se fera à partir de 6 heures 30 devant le gymnase d'Athée Sur Cher et la clôture est prévue à 21 heures.

Les professionnels ne sont pas admis.

Les exposants devront fournir les renseignements demandés pour l'inscription au registre de la Préfecture, ainsi que la photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

La vente d'armes, d'animaux et de nourriture est interdite.

En cas d'annulation par l'organisateur, et uniquement dans ce cas, le montant des réservations sera remboursé.

Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille. Il est notamment demandé aux exposants de rendre leurs emplacements propres, un sac poubelle étant distribué à chacun.

Les exposants non inscrits sur la liste des réservations seront placés selon les places disponibles.

Les exposants doivent se conformer à la circulaire préfectorale concernant les foires et brocantes occasionnelles.

Les exposants déclarent avoir pris connaissance de ce règlement, déchargeant l'organisateur de toute responsabilité pénale, civile ou administrative quant à leur participation.

AVERTISSEMENT

L'association Athée Handball vous autorise à participer à ce vide greniers si vous n'êtes pas inscrits au registre de commerce ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans ces conditions, l'autorisation donnée ne vous permet de vendre que des objets personnels et usagés non acquis pour la revente. Une dérogation à ces règles peut vous exposer à des sanctions prévues par la loi ainsi qu'à des vérifications fiscales, voire à des peines d'emprisonnement.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

e-mail : atheehandball@gmail.com